

Accompagner les jeunes à l'entrepreneuriat, un vecteur d'insertion professionnelle ?

Comment favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat ? Les actions soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), animé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), explorent plusieurs formes d'interventions : initier les lycéens à l'esprit d'entreprendre et accompagner les jeunes en difficulté à la création d'entreprises et d'activités.

Laëtitia Drean, Norbert Rugambage, pôle Évaluation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (INJEP)

La persistance du chômage et de la précarité des jeunes (23,9 % des jeunes en 2014 contre 9,9 % sur l'ensemble de la population en âge de travailler [1]) a vu se multiplier les formes d'accompagnement dans l'accès à l'emploi, sans parvenir toutefois à surmonter significativement les obstacles que rencontrent les jeunes sur le marché du travail. Dans ce contexte, les politiques publiques ont vu dans l'entrepreneuriat un nouvel antidote au chômage des jeunes [2]. L'entrepreneuriat est susceptible de produire un « double dividende » : les jeunes pris en charge quittent le chômage et créent de nouveaux emplois. Sous l'impulsion de programmes nationaux (Envie d'Agir, le dispositif NACRE) et européens (Fonds social européen), ou avec la création du statut d'auto-entrepreneur, les pouvoirs publics tentent de lever les barrières à l'entrepreneuriat rencontrées par les jeunes et, particulièrement, par ceux qui sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés (NEET).

La propension à créer et à concrétiser une activité se différencie selon le milieu social, le niveau de qualification ou encore la zone géographique de résidence des jeunes, alors même que les zones des quartiers prioritaires constituent un vivier non négligeable de créateurs d'activités. À ces caractéristiques se cumulent des obstacles liés au manque de compétences et de connaissances entrepreneuriales comme à l'absence de fonds propres ou de contacts. En tenant compte de ces difficultés, la question se pose de savoir si les actions menées en faveur de l'entrepreneuriat

doivent avoir comme seul objectif la création d'activités ou s'il faut considérer d'autres critères de réussite, tels que l'acquisition de compétences liées à l'entrepreneuriat, dont le rôle est tout aussi important dans l'insertion professionnelle [3]. Auquel cas cette approche de l'entrepreneuriat suppose de renforcer les formes d'accompagnement à la création d'activités en partant non plus de l'offre de services et d'aide à la création d'entreprise, mais de projets et de mises en situation des jeunes. C'est dans cet esprit que les expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) ont cherché à renouveler les approches pédagogiques de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat.

Mettre les lycéens en situation d'entreprendre dans leur parcours scolaire

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ont longtemps été cantonnées à la connaissance des métiers, en ciblant majoritairement les lycées professionnels. C'est l'esprit d'initiative et d'entreprendre que cherchait à renouveler l'expérimentation « Développement de l'esprit d'entreprendre ». Cette expérimentation recouvrant 28 projets portés par 16 académies, évalués par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), visait la mise en œuvre par les enseignants de pédagogies nouvelles afin de susciter un intérêt et des compétences liés à l'entrepreneuriat parmi les élèves. En reprenant

les analyses de Kautz et Heckman [4], de telles aptitudes développées à un âge très jeune pèsent dans la scolarité et la trajectoire professionnelle mais deviennent de plus en plus difficiles à acquérir chez les adultes. C'est d'autant plus important que les aptitudes des employés en termes de communication, de motivation et d'initiative, leur capacité à travailler en groupe ainsi que leurs aptitudes à diriger seraient plus valorisées par les employeurs que leur réussite scolaire (Kuhn et Weinberger, 2005) [5].

Comme le souligne le CRÉDOC, les équipes pédagogiques ont su développer des pédagogies nouvelles, favorables au développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre chez les élèves. Permettre aux élèves de se confronter à des difficultés et de trouver les ressources pour les surmonter, par le biais de projets de mini entreprises, développe des compétences transversales, telles que l'autonomie et l'esprit d'initiative, qu'ils pourront remobiliser dans d'autres contextes. À l'inverse, les effets de l'expérimentation sur l'acquisition de compétences techniques de gestion de projet ou de connaissances du fonctionnement de l'entreprise sont plus limités. Des recherches étrangères [6] confirment l'intérêt de programmes de mise en situation sur les attitudes des jeunes en termes de propension à prendre des risques, de créativité, de volonté de réussir ou, encore, de persévérance.

Ces exemples rappellent la nécessité d'un modèle éducatif fondé sur la pédagogie par l'action dans un environnement favorable au développement de l'estime de soi, des connaissances et des aptitudes adaptées [7].

Selon le rapport du CRÉDOC, une meilleure initiation des lycéens à l'esprit d'entreprendre passe par une plus grande sensibilisation et une formation des enseignants. Si les enseignants s'accordent sur l'idée qu'aucune connaissance préalable n'est requise pour mettre en place un projet visant à développer l'esprit d'entreprendre, il y a un profil particulier d'enseignant plus à même de s'investir dans ce type de projets : professionnels déjà impliqués dans des projets et disposant d'une connaissance fine du monde de l'entreprise, souvent acquise au travers d'une expérience personnelle.

Apporter des connaissances entrepreneuriales et un soutien expérimenté aux jeunes en insertion

Si les récentes études sur le développement de l'entrepreneuriat constatent qu'une proportion importante de jeunes (44 %), âgés de 16 à 24 ans, s'est imaginée créer une entreprise [8], franchir le pas de la concrétisation peut s'avérer laborieux pour certains d'entre eux. La méconnaissance des aides existantes à la création d'activités (BPI, NACRE, NEF), l'absence des ressources financières et de réseaux,

le manque de formation et de compétences ou, encore, l'autocensure des jeunes limitent les initiatives.

Le manque d'accompagnement peut empêcher les jeunes qui souhaitent créer leur propre entreprise à démarrer leur projet, en particulier pour les plus démunis. Pourtant, les jeunes qui vivent dans des quartiers en difficulté constituent un public potentiellement intéressé par la création d'entreprises alors que le taux de chômage des jeunes y est très élevé. L'Agence pour la création d'entreprises (APCE) relève que les zones urbaines sensibles enregistrent un taux de création d'entreprises deux fois supérieur à la moyenne nationale, mais ces entrepreneurs connaissent des difficultés de pérennisation de leur activité. C'est en direction de ce public que le programme « Créajeunes », porté par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), a mis en œuvre, en amont de la création d'entreprise, un parcours en trois temps articulant des ateliers collectifs qui délivrent un socle de connaissances managériales, un suivi individualisé avec des tuteurs expérimentés et des actions de mise en réseau voire, le cas échéant, un soutien financier pour pérenniser l'activité des jeunes. Le programme « Créajeunes » cible des jeunes âgés de 18 à 32 ans, en recherche d'emploi, qui souhaitent créer une entreprise.

Menée de 2009 à 2011 par l'École d'économie de Paris et le Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-Pal-Europe), l'évaluation de « Créajeunes » (voir l'encadré « Méthodologie » ci-après) montre que le programme apporte une réelle plus-value aux jeunes bénéficiaires, en termes de temps d'accompagnement et de formation dédiée à la création d'entreprise. Deux ans après le début de l'expérimentation, la proportion de jeunes ciblés qui ont suivi un accompagnement à la création d'entreprise a augmenté de 39 à 73 %. S'agissant de l'autonomie financière des jeunes, le rapport d'évaluation indique que « Créajeunes » a permis de favoriser, à la marge, l'accès au microcrédit sans pour autant accroître le revenu disponible des jeunes.

Offrir un accompagnement à la création d'entreprises à des jeunes en recherche d'emploi et issus de quartiers défavorisés améliore-t-il alors leurs perspectives d'insertion professionnelle ? En dépit de l'apport de

DÉFINITIONS

Entrepreneuriat

La notion recouvre des approches différentes et complémentaires dont la synthèse peut se traduire par une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs individus via la création d'organisation à des fins de création de valeurs. Dans le cadre des expérimentations, l'entrepreneuriat se définit non pas comme une fin mais comme un moyen pour un jeune de prendre en charge son parcours d'insertion.

Création d'activités

En reprenant l'analyse de Shane et Venkataraman (2000), la notion de création peut englober la création de valeur, d'une nouvelle entreprise, d'une nouvelle organisation, d'un nouveau marché ou d'un nouveau produit ou service. Ainsi, la création d'une organisation, par exemple, et la découverte d'opportunités ne seraient qu'une forme de création d'activités (Zineb et Surlemont).

Esprit d'initiative et d'entreprendre

Cette compétence fait partie des huit compétences-clés définies par le cadre de référence européen d'éducation et de formation tout au long de la vie. Il désigne l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actions. Elle englobe la créativité, l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs.

formation, l'accompagnement à la création d'entreprises ne va pas nécessairement de pair avec une amélioration de l'insertion professionnelle ou de la création effective d'une entreprise.

Cet exemple de programme et les autres travaux empiriques ont rarement atteint leurs objectifs d'insertion professionnelle des jeunes et de création d'activités. L'évaluation du projet « CréaJeunes » confirme cette tendance. Les jeunes concernés n'ont pas vu davantage leur situation professionnelle s'améliorer, que ce soit leur capacité à créer et à développer une entreprise, ou les possibilités d'accéder à un autre type d'emploi. Les évaluateurs précisent même que « les jeunes ont été un peu moins actifs sur le marché de l'emploi salarié et intérimaire dans les 16 mois suivant le début de l'expérimentation ». Néanmoins, ces effets négatifs à court terme disparaissent à plus long terme, pour se rapprocher de la situation professionnelle des jeunes à qui le programme n'a pas été proposé.

La création d'entreprise se heurte à des freins financiers, *a fortiori* pour les jeunes défavorisés. Aussi, l'efficacité des aides à la création d'entreprise, note le rapport d'évaluation de « CréaJeunes », passe par un soutien financier plus important. En effet, 28 mois après le début de l'expérimentation, 28 % des jeunes ciblés n'avaient pas créé leur entreprise par manque de financement. Le programme a légèrement augmenté la proportion de jeunes ciblés qui ont arrêté leur entreprise. Un peu plus de la moitié des participants ont cessé leur activité faute de résultats et 17 % car l'activité était trop lourde à gérer.

De tels résultats interrogent les limites d'une approche de l'entrepreneuriat et de l'insertion professionnelle envisagées sous le seul prisme de l'acquisition de compétences managériales. Si un soutien financier peut jouer un rôle de levier, les auteurs du rapport d'évaluation précisent que l'esprit entrepreneurial « est déterminé bien plus en amont par le type d'éducation reçue par les personnes, aussi bien à l'école qu'en famille, et que cet esprit est la condition nécessaire pour que les connaissances managériales et le soutien d'entrepreneurs expérimentés soient utiles ». Ces résultats soutiennent l'idée d'une étude approfondie de l'adéquation entre les jeunes, leur projet et l'environnement de leur projet.

Mesurer les effets d'un accompagnement à la création d'entreprise

L'évaluation de « CréaJeunes » visait à mesurer les effets d'un accompagnement des jeunes en difficulté à la création d'entreprise sur leur situation entrepreneuriale, professionnelle et psychosociale. Parmi les critères d'éligibilité au programme, le jeune devait exposer un projet d'entreprise à créer ou déjà en voie de création. Ainsi, parmi les 1 445 jeunes éligibles à « CréaJeunes », 970 ont été tirés au sort pour bénéficier du dispositif.

L'affectation aléatoire des jeunes au groupe de « bénéficiaires » ou de « non-bénéficiaires » permet de s'assurer que les deux groupes ainsi constitués sont initialement comparables et que les différences observées entre ces deux groupes après le tirage au sort ne sont attribuables ni à une amélioration conjoncturelle, ni aux caractéristiques des bénéficiaires, mais uniquement au dispositif. L'évaluation a ensuite consisté à comparer la situation entrepreneuriale, professionnelle et psychosociale des deux groupes ainsi constitués 16 et 28 mois après le tirage au sort, soit à court et à moyen termes.

À partir d'un protocole expérimental par assignation aléatoire, l'évaluation du dispositif « Groupements de créateurs » permet également de comparer les effets propres d'un accompagnement personnalisé des jeunes en insertion à la création d'activités sur les investissements en capital humain, l'activité, le revenu et l'autonomie. L'échantillon est composé de 902 jeunes dont 469 jeunes dans le groupe test (les bénéficiaires du programme) et 433 dans le groupe de contrôle (les non-bénéficiaires). Les deux groupes (test et témoin) ont fait l'objet de trois vagues d'enquête. Les deux enquêtes de suivi ont été réalisées 11 et 21 mois après l'entrée des jeunes dans le dispositif. La troisième enquête, basée quant à elle sur des tests psychométriques, a été diligentée pour mesurer l'autonomie et certains aspects psychologiques (estime de soi, confiance, autonomie, coopération).

Développer l'autonomie décisionnelle par la pédagogie de projet

Parallèlement aux professionnels de l'entreprise, d'autres acteurs investissent le champ de l'entrepreneuriat et renouvellent les pédagogies auprès des jeunes [9]. Animé depuis 2000 par l'Association nationale des groupements de créateurs (ANGC), « Groupements de Créateurs » propose à des jeunes peu qualifiés et résidant dans les quartiers politiques de la ville de les accompagner dans la création d'activités, qu'il s'agisse d'une association, d'un événement ponctuel ou d'une entreprise. L'objectif est ici « de passer d'une culture de la prise en charge, à une culture du projet où ils sont acteurs de leur parcours d'insertion » [10]. Dédiés à l'origine aux jeunes accompagnés par les missions locales, les « Groupements de Créateurs » accompagnent également des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, notamment des allocataires du RSA. Les 16-25 ans constituaient néanmoins la majorité de leur public (plus de 80 %). La phase d'émergence ou de sensibilisation permet d'abord d'accompagner le jeune dans la validation de son projet dans le cadre d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs.

L'originalité de cette approche résidait d'une part dans le développement de la confiance en soi du jeune, de la prise d'initiative, de l'autonomie et de la connaissance de lui-même. La méthodologie de projet proposée permettait aux jeunes d'examiner tous les ressorts de leur projet, depuis l'intention jusqu'à la concrétisation de l'activité.

Une fois que le jeune avait validé son projet, la phase de formation de six mois lui était proposée afin d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la gestion d'une activité. Cet accompagnement, accessible aux non-bacheliers et reconnue par un diplôme d'université de créateur d'activités, était assuré par l'ANGC en partenariat avec une université et d'autres acteurs de la création d'activités (missions locales, maisons de l'emploi, collectivités locales).

Si l'accompagnement des jeunes a permis d'accélérer leur orientation vers une formation, c'est au niveau de l'emploi et du revenu que le programme présente ses effets les plus marquants à long terme. L'accompagnement mis en œuvre par « Groupements de Créateurs » a eu pour conséquence inattendue de réorienter les jeunes engagés

REPÈRES

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées de manière rigoureuse et indépendante. Par décret en date du 24 décembre 2015, la mission chargée de l'animation de ce fonds (la MAFEJ) est intégrée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sous son nouveau statut de service à compétence nationale.

dans une activité indépendante vers l'emploi salarié. Les résultats montrent ainsi une baisse de 6 points du taux mensuel d'activité indépendante tandis que le taux mensuel d'emploi salarié enregistre une hausse de 6 points. Les évaluateurs indiquent que le changement de préférence des jeunes au profit de l'emploi salarié n'est pas négatif dans le parcours du jeune dans la mesure où « les accompagnateurs aident les jeunes à auto évaluer la pertinence de leurs initiatives (...) Le dispositif permet d'abandonner un projet non viable pour ensuite les orienter avec succès vers un travail salarié ». Pour autant, l'obtention d'un emploi salarié n'obère pas l'avenir et peut constituer une étape

préliminaire à la création d'une activité indépendante... en attendant d'acquiescer des savoir-faire et des connaissances suffisants pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Amener le jeune à se positionner en tant qu'acteur de son projet le met en situation de discuter et de faire évoluer ses idées.

À travers ce programme, les jeunes accompagnés bénéficient également d'une plus grande autonomie financière. Les participants perçoivent en moyenne 148 euros de plus, soit un revenu salarial nettement supérieur (36 %) à celui du groupe témoin, pour un montant supérieur ou égal à 1 000 euros. Ce gain financier s'accompagne d'une moindre dépendance aux

revenus issus des transferts sociaux et familiaux. Les participants ont ainsi été moins nombreux à percevoir des aides de l'État ou de leur entourage proche lorsque les montants de ces aides ont été faibles.

De par les capacités qu'ils développent à repérer leurs forces et leurs faiblesses, l'autonomie décisionnelle et la confiance en leur environnement qu'ils acquièrent à travers la pédagogie de projet, les jeunes parviennent à trouver une situation économique stable et financièrement moins précaire. Au-delà de la création d'activités, les évaluations des programmes du FEJ ayant privilégié un accompagnement personnalisé, dans lequel le jeune devient acteur de sa décision et de son projet, invitent à repenser les modalités d'accompagnement vers l'emploi. Là où les politiques d'incitation à l'emploi peinent à intégrer les jeunes sur le marché du travail et à renforcer l'investissement en capital humain, ce type d'expérimentation innovante et peu coûteuse plaide pour le développement des politiques d'insertion habilitantes, vecteur d'autonomie réelle pour les jeunes.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- [1] « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2014 : stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », *Dares Analyses*, n° 88, décembre 2015.
- [2] Campy C., « L'entrepreneuriat : antidote au chômage des jeunes ? », coll. « Les Cahiers de l'action », n° 41, INJEP, mars 2014.
- [3] et [4] Kautz T., Heckman J., Diris R., Ter Weel B., Borghans L., *Fostering and Measuring Skills : Improving Cognitive and Non-Cognitive Skills to Promote Lifetime Success*, OECD Education Working Papers, 2014.
- [5] Kuhn P., Weinberger C., « Leadership Skills and Wages », *Journal of Labor Economics*, 23, 3, 395-436, 2005.
- [6] Huber L., Sloof R., Van Praag M., « The effect of early entrepreneurship education : evidence from a field experiment », *European Economic Review*, 72, 76-97, 2014.
- [7] Léger-Jagniou C., « Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes », *Revue française de gestion*, n° 185, 2008.
- [8] Verzat, C., Toutain O., « Entraîner l'esprit d'entreprendre à l'école, une opportunité pour apprendre à apprendre ? », coll. « Les Cahiers de l'action », n° 41, INJEP, mars 2014.
- [9] « L'esprit d'entreprendre des jeunes : créer, apprendre... coopérer », *Fiches Repères-Conditions de vie, travail, emploi*, INJEP, avril 2016.

SOURCES - RAPPORTS FINAUX

- Crépon B., Duflo E., Huillery E., Parienté W., Séban J., *Les effets du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise Créajeunes : résultats d'une expérience contrôlée*, rapport final d'évaluation, mai 2014.
- CREST, Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-Pal-Europe / École d'économie de Paris), Sciences Po, *Les effets du dispositif « Groupements de Créateurs » : résultat d'une expérimentation contrôlée*, rapport final d'évaluation, avril 2016.
- Guisse N., Gilles L., *Développement de l'esprit d'entreprise*, rapport final d'évaluation, APSCO3, novembre 2013.

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique « publications »)



BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95 av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

5 numéros : 20 euros 10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

Oui Non

Signature : _____

Directeur de la publication :

Thibaut de Saint Pol

Conseillers scientifiques :

Francine Labadie, Laurent Lardeux

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteurs du numéro :

Laëtitia Drean, Norbert Rugambage

Correction :

Sabrina Bendersky

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 2112-3985



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

